

ORDONNANCE COLLECTIVE	THÉRAPIE DE REMPLACEMENT DU TABAC POUR LES CLIENTS EN PSYCHIATRIE	NO : OC-2-B-K (Temp : 4.04)
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		Mise en vigueur le : _____ 28 juin 2007 _____
Titre : _____		Révisée le : _____ Mars 2009 _____
PROFESSIONNEL(LE) HABILITÉ(E) À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmiers(ères) travaillant en psychiatrie du CSSS du Sud de Lanaudière.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Clientèle adulte admis en psychiatrie (unités psychiatriques et urgence psychiatrique).		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; K- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Clients en psychiatrie, fumant plus de 5 cigarettes par jour de façon régulière et désirant une alternative au tabagisme.		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Aider le client à cesser de fumer en diminuant les symptômes de sevrage associés à l'abandon du tabac.		
CONTRE-INDICATION <ul style="list-style-type: none">⇒ Si histoire d'intolérance aux timbres transdermiques (ex : Nicoderm®) ou allergie aux diachylons;⇒ Maladie cutanée généralisée;⇒ Si le patient continue à fumer;⇒ Si grossesse ou allaitement;⇒ Angine instable ou sévère;⇒ Arythmie sévère;⇒ Infarctus du myocarde ou AVC au cours des 2 semaines précédentes.		
LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN Aucune		

DIRECTIVES

Avant de débiter la thérapie de remplacement du tabac, l'infirmière doit expliquer l'importance de complètement cesser de fumer durant le traitement ainsi que les principaux effets indésirables de la combinaison du traitement et de la nicotine.

Timbre Nicoderm[®] :

- ⇒ Si le client fume ≥ 10 cigarettes/jour : 21 mg/jour x 6 semaines; 14 mg/jour x 2 semaines; 7 mg/jour x 2 semaines.
- ⇒ Si le client fume < 10 cigarettes/jour : 14 mg/jour x 6 semaines puis 7 mg/jour x 4 semaines
- ⇒ NB : Le timbre doit être changé chaque matin.

ATTENTION:

- ⇒ Si apparition de rougeur, d'œdème ou de prurit au site d'application, cesser les timbres et aviser le médecin.
- ⇒ Si le client présente un sommeil perturbé, référer au médecin.
- ⇒ Cesser immédiatement la thérapie si le client continue de fumer.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

Aucune

SOURCE

Monographie du timbre transdermique à la nicotine Habitrol[®] et Nicoderm[®]

Association des pharmaciens du Canada (2009), *Nicoderm[®]*, Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, version en ligne (e-CPS).

Association des pharmaciens du Canada (2009), *Habitrol[®]*, Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, version en ligne (e-CPS).

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Révisée par :

Hélène Perron
Conseillère clinicienne en soins infirmiers, santé mentale

Février 2009

Date

Personnes consultées :

Dr Sylvie Forget
Chef médical du secteur de la psychiatrie

Février 2009

Date

Nathalie Bordeleau
Inf. à l'harmonisation des outils cliniques

Février 2009

Date

Francine Clermont
Pharmacienne

Mars 2009

Date

Sylvie Lefebvre
Adjointe au chef clinico-administratif – Psychiatrie

Mars 2009

Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Validée par :

Louise Leduc
Mme Louise Leduc, Directrice des soins infirmiers par intérim

8 Juin 2009

Date

Validée par :

Line Méthot
Mme Line Méthot, Chef du département de la pharmacie

4.06.2009

Date

Approuvée par :

Dr Hoang Duong
Dr Hoang Duong, Président intérimaire du CMDP

09/06/3

Date